

## Politique départementale de lutte contre les friches agricoles



L'importance prise par les friches, notamment suite à la crise viticole entre 2004 à 2009, mais aussi la difficulté d'accéder au foncier agricole pour les exploitants, ont conduit l'État, le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture à initier, ensemble, la mise en place d'une politique départementale de lutte contre les friches.

### Pourquoi lutter contre les friches ?

L'Aude est un département à vocation agricole et touristique. La lutte contre les friches vise à :

- ↗ valoriser les paysages agricoles,
- ↗ favoriser l'installation d'agriculteurs,
- ↗ redonner de la valeur à des terres en déshérence,
- ↗ limiter les risques contre les incendies,
- ↗ rendre les territoires attractifs.

La CMD SAFER fait partie des outils identifiés comme pouvant être mis en œuvre utilement dans le cadre de cette lutte.

**Contact : Didier GAZEL**

Particuliers ou responsables de collectivités :

**Vous êtes propriétaires de terres agricoles, louez et valorisez vos biens !**

**Avec une formule souple de location temporaire : la Convention de Mise à Disposition de la SAFER (CMD)**



## Votre situation :

### Particuliers

Vous souhaitez louer vos terres :

- avant de vendre,
- pour prendre votre retraite,
- en attendant la reprise par un de vos descendants,
- ou bien votre fermier cesse son activité...

### Élus locaux

Vous disposez de terrains agricoles que vous souhaitez faire exploiter dans l'attente de la mise en œuvre d'un projet pour votre collectivité.

## votre contact local :

### SAFER Occitanie

Service départemental de l'Aude  
ZA du Sautès à Trèbes  
11890 CARCASSONNE CEDEX 9  
service-11@safer-occitanie.fr

## Vos avantages :

- **Vous choisissez votre durée de location :**
  - 1 à 3 ans non renouvelable sans limite de surface.
  - 6 ans renouvelable 1 fois pour des surfaces inférieures à 2 SMI.
- **Vous êtes garanti de paiement :** à une date définie, un loyer, équivalent d'un fermage, vous est versé.
- **Vous n'avez aucun souci de gestion :** la Safer procède à un état des lieux et trouve un exploitant pour la durée convenue avec vous.
- **Vous récupérez votre bien libre et entretenu au terme de la convention.**

Contactez votre Safer régionale !

Coordonnées sur :

**[www.safer.fr](http://www.safer.fr)**

service communication de la FNSafer

91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

